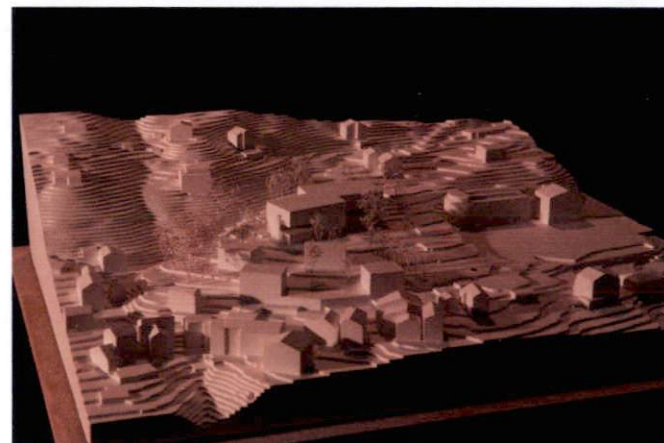
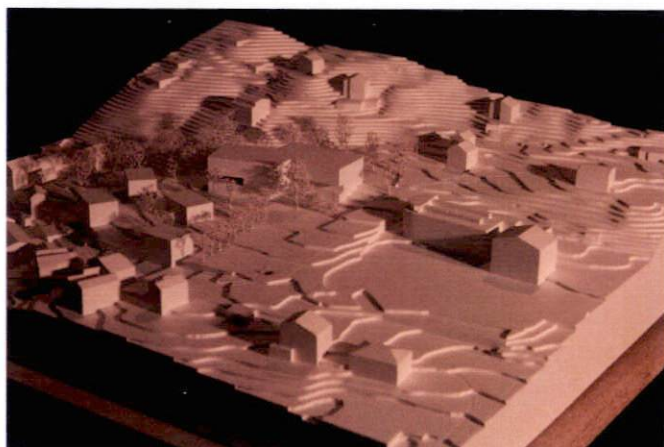


ASSOCIATION BEAULIEU

HOME BEAULIEU, SIERRE
HOME LES JASMIN, CHALAIS



**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU « PRE DU
CHÊNE » ET LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT
MEDICO-SOCIAL (EMS) POUR PERSONNES AGEES**

**RAPPORT DU JURY
AVRIL 2013**

Le présent concours de projets était organisé par la Commune de Venthône et l'Association Beaulieu, Sierre, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de la santé publique.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

La zone dans laquelle la commune prévoit la construction de l'EMS est réglementée dans le plan d'affectation des zones en vigueur, par un PAD relativement restrictif. Après avoir acquis plusieurs parcelles dans le quartier, la commune a organisé un concours afin de déterminer la localisation des affectations nécessaires à l'implantation d'infrastructures telles qu'un EMS, des commerces et des logements.

Ce concours comprenait 2 niveaux de développement :

1. Plan d'aménagement détaillé au 1:500 qui définit l'implantation des différentes affectations EMS, commerces, logement ainsi que les zones d'aménagements extérieurs et les circulations.
2. Projet au 1:200 de l'EMS et des différentes fonctions qui s'y rapportent.

L'Association veut mettre à la disposition des personnes âgées de la région siéroise un 3^{ème} établissement médico-social.

Suite au rapport cantonal de mars 2010, la commission régionale de santé a adressé un courrier disant que 28 à 42 nouveaux lits de longs séjours seraient disponibles pour notre région.

Sur cette base, ces lits EMS restent dans le cadre de la planification.

Objectif du concours

La décision de construire un EMS (Etablissement Médico-Social) à Venthône a induit une réflexion sur l'ensemble de la zone du Pré du Chêne. Les objectifs du concours étaient :

- Pour le plan de zone :
de trouver la meilleure proposition pour l'aménagement de la zone en prenant en compte les souhaits du maître de l'ouvrage :

- La zone Nord doit être réservée à la construction de l'EMS, et la zone Sud en lien avec les habitations existantes à du logement.
- Permettre une utilisation rationnelle des terrains pour une définition optimale des plages d'implantation des constructions et des circulations.
- La volumétrie et l'architecture des nouvelles constructions doivent établir un lien avec le bâti existant (quartier du Moulin).
- Le site naturel du bosquet le long de la Monderèche doit être préservé.

- Pour l'EMS :

de trouver le meilleur projet pour la construction d'un EMS de 34 lits (30 de long séjour + 4 de court séjour) et d'un foyer de jour de 10 places. Les lits doivent être inscrits dans 2 unités de vie indépendantes de 17 lits avec, un espace jardin privatif pour chaque unité.

Dans la même zone la commune prévoit la construction d'un café public, cafétéria de l'EMS, ainsi que d'un magasin, d'un salon de coiffure et de soins esthétiques, plus les surfaces de stockage. Dans toutes les situations le café et le magasin doivent être accessibles, depuis l'EMS, par un lien fermé.

Un lien couvert entre l'EMS et le bâtiment scolaire est souhaitable afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet selon article 3.3 et d'une procédure ouverte selon article 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Prescriptions officielles

Les bases du présent concours sont :

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001.

L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

Langue

La langue de la procédure est le français.

Participants

Le concours était ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service

social de protection des travailleurs. (TT. 027 606 74 00 (F) / 027 606 74 01 (D))

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président : Anton Ruppen, architecte cantonal adjoint ; SBMA

Membres : Gérard Clivaz, Président de Venthône
Pascal Viaccoz, Président de l'Association Beaulieu
Geneviève Bonnard, architecte Monthey
Blaise Tardin, architecte Lausanne

Suppléants : Z'Graggen Bernard, Service de la santé
Claude Crettol, Directeur de l'Association Beaulieu
Christelle Steiger, Conseillère communale de Venthône
Mayoraz Laurent, Service des bâtiments

Experts : Sandra Meylan, Infirmière cheffe de l'Association Beaulieu
Graziella Cina, Intendante de l'Association Beaulieu

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par la commune de Venthône

Réponses aux questions

Les réponses aux 38 questions posées dans les délais ont été envoyées à tous les architectes inscrits et à tous les membres du jury le 14 décembre 2012 puis au fur à mesure des inscriptions.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du bureau BISA mandaté par la commune de Venthône pour les questions de distances aux limites et de distances entre bâtiments. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 27 février 2013, soit dans les délais, avec tous les documents demandés.

Point 2

Le projet N° 3 ne respecte pas le souhait de la Commune de construire l'EMS au nord de la parcelle.

Le projet N° 4 implante les commerces et les logements hors du périmètre.

Le projet N° 13 ne respecte pas le périmètre à l'angle Nord – Est.

Les autres projets respectent les périmètres mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par le responsable du bureau BISA mandaté par la commune de Venthône. Ses remarques ont été transmises au jury en début de jugement.

Point 4

Au projet N° 11 il manque 17 chambres.

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé au niveau de l'examen préalable.

Le plan d'aménagement détaillé n'a pas été vérifié en détail au niveau de l'examen préalable.

Tous les concurrents proposent des plages d'implantation des bâtiments ; des schémas de circulation et d'aménagement extérieurs ; des typologies et gabarits de bâtiments.

Seul 6 projets ont indiqué un indice d'utilisation du sol.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces de plancher et de toitures n'ont été vérifiés qu'en fin de jugement avant le classement et uniquement pour des projets retenus pour les prix.

Jugement

Le jury s'est réuni le lundi 25 et le mardi 26 mars 2013 à la salle de musique de l'école de Venthône.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a) du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité :

- de ne pas exclure de la répartition des prix les projets qui respectent l'alignement le long de la route mais pas la distance à la limite par rapport au passage sous la route, l'accès à ce passage étant appelé à être modifié quelque soit le projet choisi, ou qui construisent les logements et les petits commerces sur le côté sud du périmètre mis à disposition.

- d'exclure de la répartition des prix les projets N° 4 "Mille feuilles"; N° 11 "Sagesse"; N° 12 "Tschäggättä"; N° 13 "Colline escalier"; N° 15 "4 Saisons"; N° 17 "V173u"

Les motifs d'exclusion des prix des projets susmentionnés sont les suivants :

- une partie du programme des locaux est proposée hors du périmètre.
- Certaines distances à la limite ne sont pas respectées de manière importante.
- il manque une partie importante du programme des locaux.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition pour la construction de l'EMS de Venthône et l'aménagement d'une zone de logements et de petits commerces se situe à l'Ouest du village.

De forme triangulaire, il se trouve à la limite de 3 zones de constructions distinctes :

- A l'Ouest, la zone d'habitations individuelles relativement récente de faible densité séparée du terrain de l'EMS par le ruisseau "La Mondèreche" qui marque également un changement de pente important sur le coteau.
- Au Sud "Le Moulin", ancien quartier de forte densité formé de petits bâtiments construits en ordre contigu le long de la rue du même nom.
- A l'Est la zone des bâtiments publics ; école, salle polyvalente, maison des rencontres, crèche, garderie séparée du terrain de l'EMS par la route cantonale.

Incliné vers le Sud il offre une vue exceptionnelle aussi bien en direction du haut que du bas Valais avec en face, le val d'Anniviers. L'inconvénient lié à une telle ouverture est le fait qu'il subisse les vents qui remontent ou descendent la vallée du Rhône.

La route cantonale directement en bordure du terrain, si elle permet un accès aisé depuis tous les villages du coteau aussi bien en véhicules privés que par les transports en commun, présente également une nuisance sonore que les architectes doivent prendre en compte dans le développement du projet.

Le positionnement des bâtiments dans le site, leur relation avec le bâti environnant en prenant en compte les contraintes liées au vent et à la route

et la mise en place du programme des locaux avec la complexité des exigences en matière d'interaction entre les différentes fonctions étaient les principales difficultés de ce concours.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 17 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité du plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.
Intégration dans le site.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

Qualité de vie des résidents

Prise en compte des pathologies des personnes âgées.

Intimité des espaces privés.

Repères spatio temporels (circulation permettant une déambulation continue).

Espaces extérieurs.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 10 projets suivants ont été éliminés :

N° 2 VENTH - 1

N° 4 MILLE FEUILLES

N° 8 VAGUE DE TERRE

N° 11 SAGESSE

N° 12 TSCHÄGGÄTTÄ

N° 13 COLLINE ESCALIER

N° 14 LE LONG REPOS

N° 15 4 SAISONS

N° 16 SI NOUS VOULONS QUE TOUT...

N° 17 V173u

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme des locaux dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des bâtiments, aux différents éléments qui structurent le site ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs, des relations entre les différentes affectations et le fonctionnement général du projet.

Les 2 projets suivants ont été éliminés :

N° 1 ALTITUDE 817

N° 9 ELLA

Tour de contrôle

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 80'000.— pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les prix de la manière suivante :

| | | | |
|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
| 1 ^{er} prix | projet N° 6 | CESARINE | Fr. 28'000.- |
| 2 ^{ème} prix | projet N° 7 | ORIGAMI | Fr. 22'000.- |
| 3 ^{ème} prix | projet N° 5 | SIXTO RODRIGUEZ | Fr. 12'000.- |
| 4 ^{ème} prix | projet N° 10 | ON THE ROCKS | Fr. 10'000.- |
| 5 ^{ème} prix | projet N° 3 | TRIP BACK IN TIME | Fr. 8'000.- |

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 6 " **CESARINE** ", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage. Dans son développement Il devra intégrer les exigences légales et techniques, dues au respect des normes énergétiques et parasismiques en vigueur.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Approbation du rapport du jury

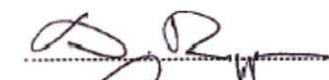
Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

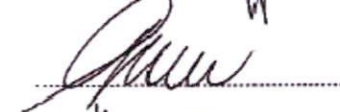
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 18 avril 2013 à 18h30 au Château de Venthône

Les projets seront ensuite exposés du 19 au 27 avril 2013, accès libre de 18h00 à 19h00.

Anton Ruppen



Geneviève Bonnard



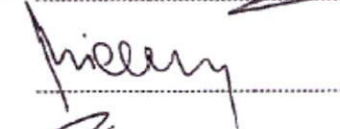
Blaise Tardin



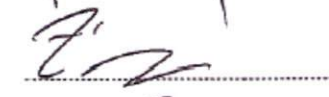
Gérard Clivaz



Pascal Viaccoz



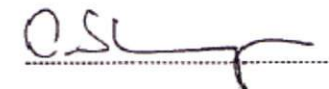
Bernard Z'graggen



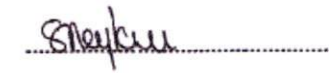
Claude Crettol



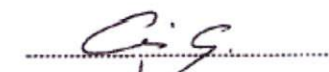
Christelle Steiger



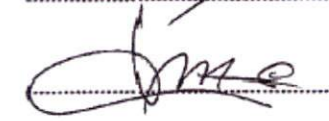
Sandra Meylan



Graziella Cina



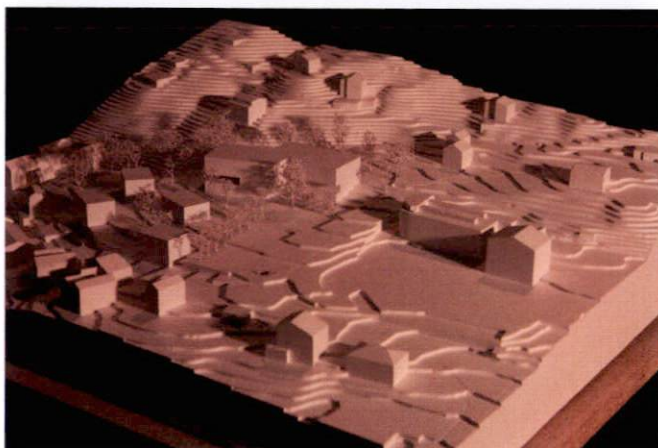
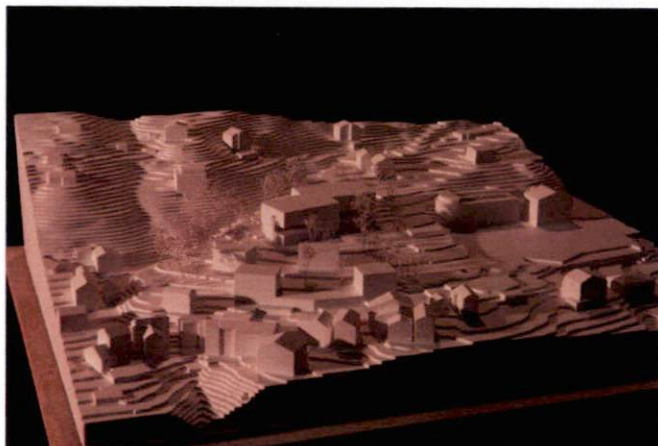
Laurent Mayoraz



Auteur
Collaborateurs

DVarchitectes & associés SA - Sion

Philippe Venetz
Glenn Cotter
Anne-Line Duss
Paride Corvaglia
Laura Barby



1^{er} rang
Projet n° 6

1^{er} prix
Césarine

Sfr. 28'000.—

Implanté à la cassure de la pente, le nouvel EMS compose avec les contraintes du site avec simplicité et efficacité.

Assumant son rôle de bâtiment au service de la communauté, il compose un nouvel espace public, réplique à l'esplanade de l'école, comme un nouveau jalon permettant de structurer les cheminements piétons reliant le centre ancien de Venthône au hameau et quartier des Moulins, hors emprise du trafic automobile.

La place d'accueil connectée à la route au point défini se prolonge par l'aire de parking, offrant un grand nombre de places à ciel ouvert. Le jury, tout en saluant la recherche d'une solution économique à la problématique du parcage estime qu'un parcage partiellement sous l'esplanade proposée constituerait une réponse plus pertinente.

La volumétrie en deux ailes décalées s'insère agréablement dans la pente. Les différentes fonctions sont judicieusement organisées. Les programmes publics s'ouvrant sur la place d'accueil sont mis en valeur. Attenants à l'entrée de l'EMS, ils répondent à la synergie attendue. L'articulation des entrées de l'EMS et du foyer de jour est solutionnée avec intelligence, rendant possible un accueil groupé tout en assurant l'indépendance des deux structures.

Placé au rez, le foyer de jour est de plain-pied avec le jardin au sud.

L'EMS occupe les trois étages. Le "bel étage" dessine des espaces communautaires bien agencés. Différents prolongements extérieurs qualifient leur relation avec le paysage. Le balcon encaissé donne une vue sur la place, la terrasse à l'angle sud ouest offre un espace couvert généreux, le jardin nord ouest, espace extérieur intime, s'oriente sur le cordon boisé de la Monderèche.

Les étages des chambres révèlent au mieux la fluidité des ailes. La typologie à couloir central est enrichie par les espaces des séjours en bout de couloir. Placés à l'articulation, la salle-à-manger d'étage et le bureau sont idéalement positionnés. Les chambres, de proportions agréables, s'ouvrent sur toutes les façades, au désavantage de trois chambres, orientées au nord.

Le projet répond aux besoins des résidents, il est rationnel pour le personnel et il est convivial pour les familles.

Le projet présente un volume nettement inférieur à la moyenne ce qui s'explique par la compacité de la proposition. Le jury est sensible au potentiel de la proposition: économie, souplesse, simplicité, rationalité.

Quatre villas locatives implantées en quinconce occupent la partie inférieure du terrain, laissant une bonne perméabilité à l'ensemble. La composition gagnerait à une densification accrue laissant un espace libre plus grand au pied de l'EMS.



Venthône se compose du vieux village, de quartiers de villas, du Moulin, de l'esplanade de Pradecourty. De par la situation de la parcelle ce concours est l'occasion de donner une cohérence urbaine au village.

L'esplanade de l'école et le quartier Pradoucheigno lient le vieux village et Le Moulin, sur un axe menant à l'arrêt du funiculaire Sierre-Montana. Des cheminements piétons en parallèle de la route automobile permettent un déplacement aisé des villageois vers l'un ou l'autre de ces lieux d'intérêt. La place publique, nouvellement définie, et l'esplanade de Pradecourty sont directement liées via le passage sous-voie requalifié.

Le bâtiment de l'EMS accueille le CMS, le foyer de jour et les programmes publics, comme le café, le commerce, le coiffeur. Le cumul de ces fonctions dans un seul bâtiment permet d'imaginer des interactions entre les différents programmes et de garder nos aînés au cœur du village.

Au Sud du home, 4 petits immeubles placés en quinconce font le lien avec le quartier du Moulin. Ils sont imaginés en propriété par étage de 3 niveaux, en relation avec le parc de Pradoucheigno, et accessibles depuis un parking souterrain depuis Le Moulin. On pourrait imaginer que l'un d'entre eux soit aménagé en appartements surveillés.

Leur implantation et leur gabarit génèrent une perméabilité sur le site, laissant des ouvertures sur le paysage. Leur faible hauteur permet de profiter pleinement du panoramas depuis les étages des chambres de l'EMS.

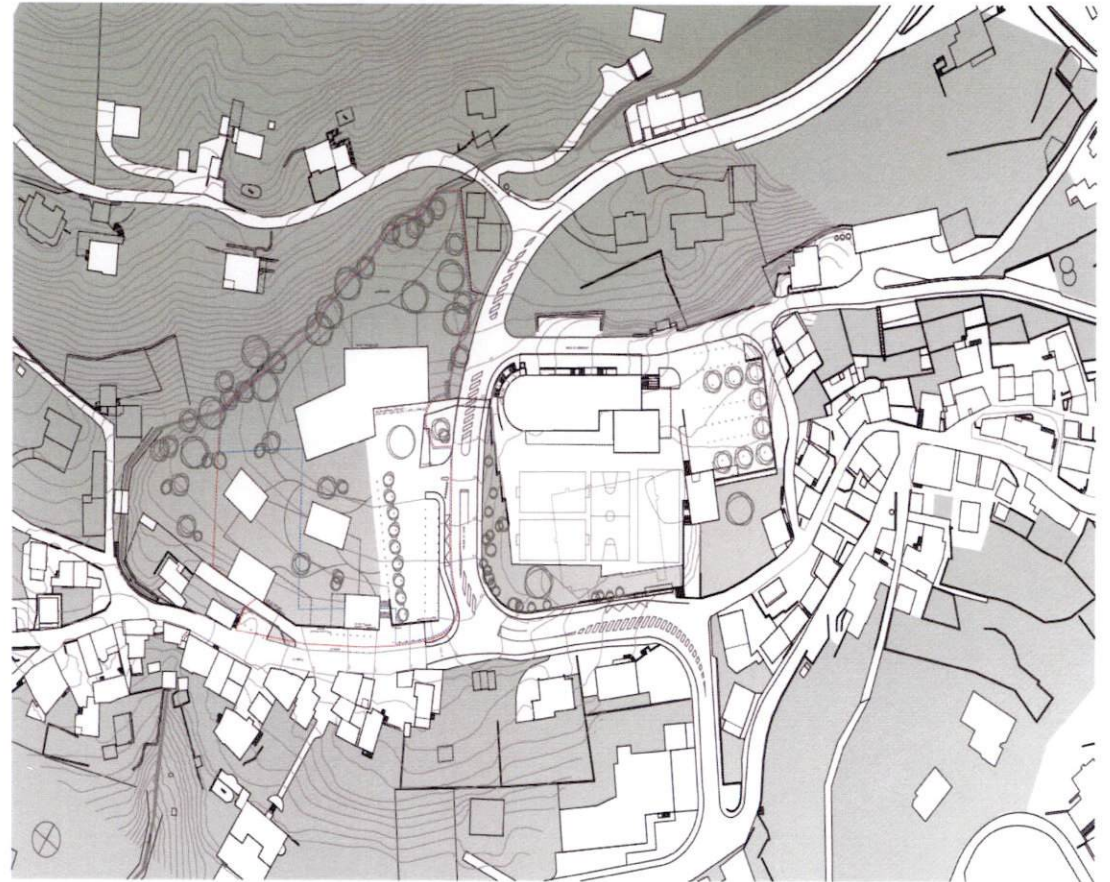
Cet ensemble s'attache à la route par des rez de chaussée de caractère publique (bureaux ou commerces) et donne un front de rue animé au tissu ancien des granges et des maisons du Moulin.

Le volume principal se positionne dans le haut de la parcelle, à la cassure naturelle du terrain. Il permet de profiter d'un jardin propre à l'EMS au Nord en prolongement du programme commun de la structure, et d'une place d'accueil au Sud en rapport direct avec le rez inférieur, les accès, les fonctions publiques et le foyer de jour.

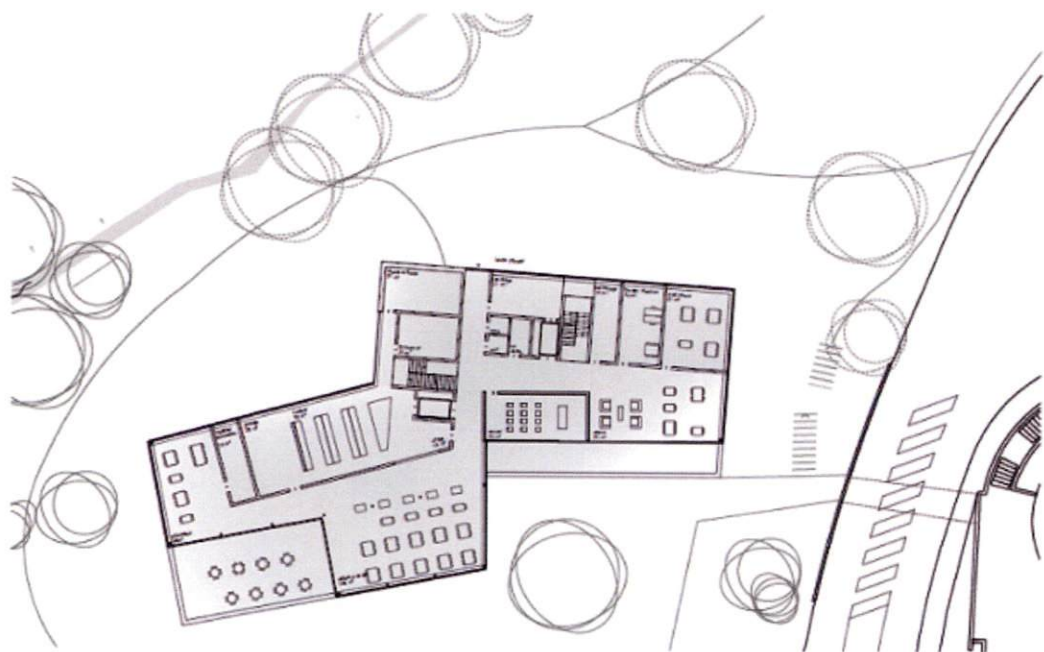
Chaque unité de l'EMS occupe un niveau du bâtiment et profite amplement du paysage plus intime du côté du jardin de l'EMS et de la Monderèche, ou panoramique sur la vallée du Rhône.

La façade se veut ouverte avec ses grandes horizontales vitrées, creusées pour laisser places à des terrasses abritées où les pensionnaires peuvent profiter de l'animation des commerces et du café. Plusieurs salons, zones d'activités et espaces tranquilles sont placés aux angles du bâtiment.

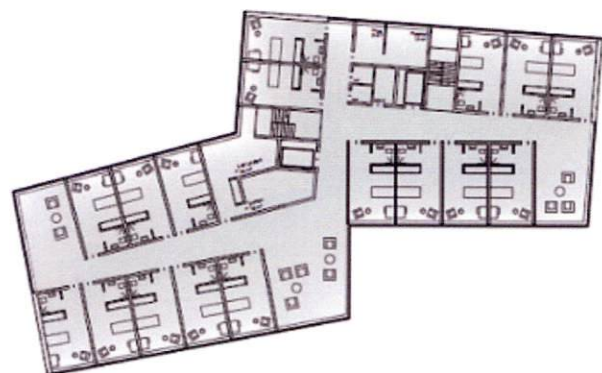
De part son implantation, le nouveau bâtiment profite de la situation et de la topographie pour offrir des espaces extérieurs verts de qualité et une nouvelle place de référence pour les habitants des environs.



plan des façades 1/200

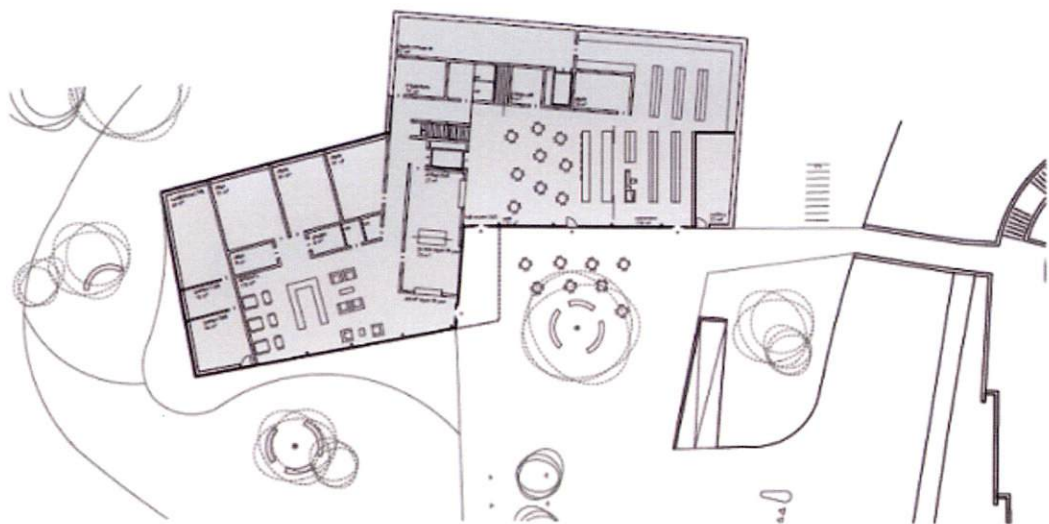


plan des étages 1/200

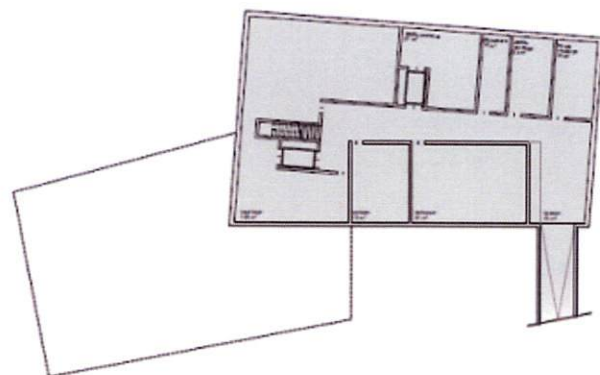


Césarine

plan en élévation 1/200

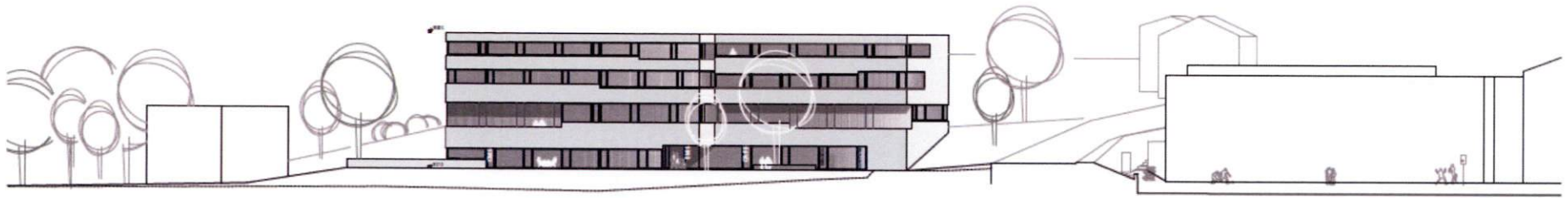


plan sous sol 1/200

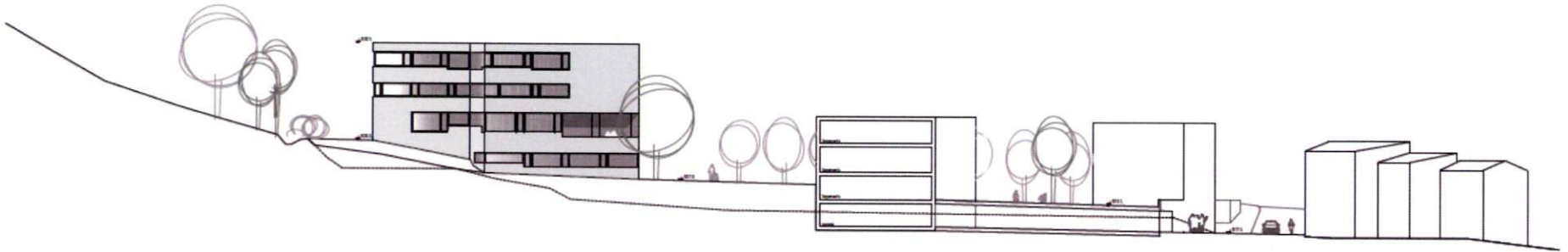


Section 1/200

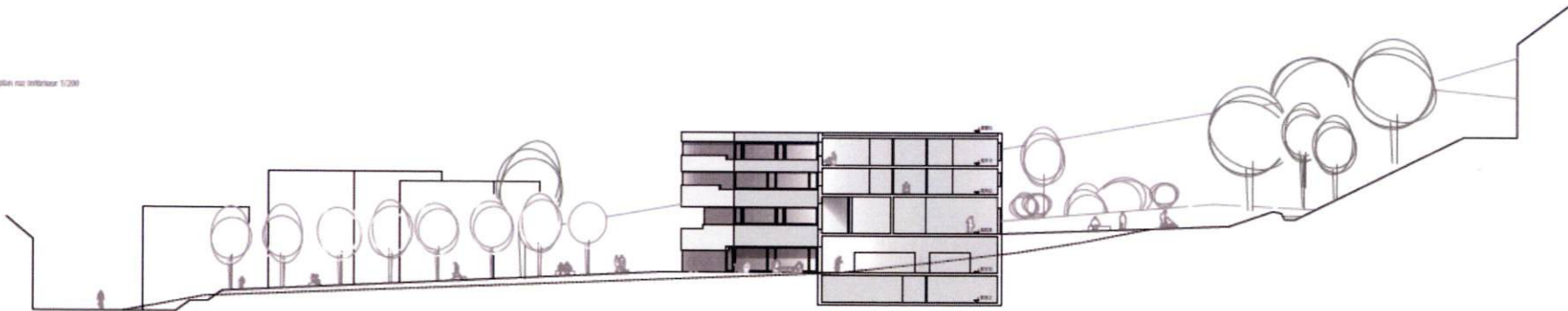
Césarine



plan au niveau 1/200



plan au niveau 1/200



Auteur
Collaborateurs

Actescollectifs architectes - Sierre

Claudia Betrisey
Ambroise Bonvin
Cédric Bonvin
Pierre-Antoine Masserey
Thomas Friberg
Stefan Hare
Amélie Grichting



2^{ème} rang
Projet n° 7

2^{ème} prix
Origami

Sfr. 22'000.—

Le projet, installé dans la partie supérieure du site, propose différentes orientations par le traitement d'un accueillant volume à faces concaves. Chacune des façades se rattache ainsi à son environnement direct. L'insertion dans la pente permet l'articulation de divers espaces extérieurs : une place d'accueil à l'Est, un parc au Sud, des jardins privatifs à l'Ouest.

La place d'entrée est très appréciée.

La possibilité de parquer quelques véhicules en surface à proximité peut être un atout pour assurer la viabilité des fonctions commerciales. Par contre, la configuration des accès au parking souterrain ainsi que les niveaux auxquels celui-ci est implanté, peinent à convaincre.

L'organisation des espaces intérieurs est simple et rigoureuse. Espaces publics au rez-de-chaussée, communs au « rez-de-jardin », chambres dans les étages.

Pour le niveau inférieur, le Jury se pose la question de la pertinence d'orienter le séjour côté Ouest, sur le jardin alpin qui a un peu valeur de courette. De même, on peut regretter au rez-de-chaussée de ne pas avoir d'accès direct et indépendant pour les locaux du foyer d'accueil.

Les accès aux jardins privatifs ne sont pas utilisables par des personnes à mobilité réduite et la position du monte-lits, très excentrée, n'est pas judicieuse.

Dans les étages, toutes les chambres sont bien orientées et bénéficient de vues lointaines, mais leur largeur gagnerait à être augmentée. Conséquence de cette « mono-orientation », les circulations sont relativement longues et étroites, et le développement des façades est relativement important. Le traitement et la typologie des ouvertures sont intéressants et conviennent bien pour un EMS.

Les volumes et surfaces sont inférieurs à la moyenne des projets rendus, mais le développement des façades est supérieur.

Le traitement formel et l'échelle des habitations proposées en aval du site se rattachent plus à l'EMS qu'au tissu construit de la Rue du Moulin. L'espace situé au centre de la parcelle gagnerait en qualité s'il pouvait bénéficier de plus de dégagements et de vues côté Sud.



Situation

La commune de Verilhène et l'Association Beaulieu en collaboration avec le service cantonal des Bâtiments et le service de la santé publique souhaitent créer un nouvel établissement médico-social de 34 lits et d'un foyer de jour de 10 places, en lien avec un programme public qui comprend café, magasin, et salon de soins.

Situé à Verilhène, le site retenu pour l'implantation de l'EMS s'inscrit dans la zone du Pré du Chêne. Un plan d'aménagement détaillé sur l'ensemble de cette zone fait également l'objet du cahier des charges du présent concours. L'objectif est d'atteindre une cohérence du bâti pour l'ensemble du périmètre du Pré du Chêne.

On accède au site choisi par la route cantonale qui longe la parcelle à l'Est. Celle-ci se présente sous forme d'un grand pré présentant une déclivité relativement marquée dans sa partie amont. Le forment de la Monderèche avec ses bosquets bucoliques borde la parcelle à l'Ouest. Le Sud est délimité par une route communale desservant la partie Ouest du village de Verilhène comprenant un ancien hameau directement au Sud et des quartiers d'habitation plus récents à l'Ouest. De l'autre côté de la route cantonale vers l'Est se situe le complexe scolaire de Verilhène, relié actuellement au site par un passage sous voie. Depuis le futur EMS, des points de vues enchanteurs se dégagent sur les Alpes Valaisannes, tant vers le Haut-Valais à l'Est que vers le val d'Anniviers au Sud.

Concept

Le projet propose un bâtiment unique qui accueille les différentes fonctions du programme. Son inscription dans le contexte bâti a été choisie avec précision à l'Est de la parcelle, dans sa partie Nord. D'un côté, il s'agit de profiter des vues imprenables sur le paysage lointain, de l'autre, marquer un lien fort avec la vie du village de Verilhène et le complexe scolaire en particulier.

Plusieurs avantages en découlent directement. Tout d'abord, la synergie souhaitée entre le nouvel édifice et la vie villageoise à l'égard du café et le magasin est facilitée par un accès routier immédiat depuis la route cantonale. D'autre part, l'utilisation économe du terrain à bâtir dégage un maximum de surface de qualité dédiée aux aménagements extérieurs en lien avec la partie naturelle et paysagère du forment et de ses abords. En troisième lieu, cette implantation génère le plus de potentialité possible pour le développement du programme au Sud de la zone.

Une place d'accueil publique située au niveau de voirie articule les places de parc, les accès piétons à l'EMS, au salon de coiffure, au magasin et au côté avec ses espaces de terrasse, ainsi que la liaison à l'école toute proche. Il en résulte un véritable lieu d'échange et de rencontre qui va contribuer à mettre en relation les parties Est et Ouest du village coupées fortement par présence de la route.

Afin d'offrir aux résidents un lieu de vie de qualité, le plan du bâtiment comprend deux ailes permettant l'identification claire des différentes unités et offrant une grande diversité quant aux perceptions visuelles vers l'extérieur. L'inscription dans la topographie en pente du site permet la création d'espaces extérieurs différenciés et accessibles depuis les différents niveaux et différents programmes de l'EMS.

Organisation

Les locaux publics et communs se développent sur les deux étages au rez-de-chaussée et au rez-de-jardin. Les chambres des résidents sont disposées sur les deux niveaux supérieurs.

L'entrée s'ouvre depuis la place sur un hall lumineux qui distribue l'EMS, le foyer de soin et les activités publiques de l'établissement telles que le café et le salon de coiffure. Une zone d'accueil à l'entrée permet d'orienter les hôtes et les visiteurs. Un escalier relie le hall principal au rez-de-jardin inférieur qui confère, dans un espace traversant, les espaces de séjour et la salle à manger de l'EMS. Ils sont judicieusement orientés au Sud et bénéficient de larges ouvertures et d'une hauteur d'étage de 3.50 m. Des terrasses de plain pied, insérées dans les jets feutés et ombragés, agrémentent la qualité de ces espaces. Joutant ces locaux semi-publics, le programme des activités jouit des mêmes conditions d'orientation. Les cloisons sont mobiles pour pouvoir réunir les locaux et en former un grand espace ouvert.

Au rez-de-jardin se situent également les espaces de service que sont la cuisine et la lingerie nécessitant des apports de lumière naturelle pour les employés. La livraison est assurée par un monte-charge escamotable qui relie la place avec les sous-sols.

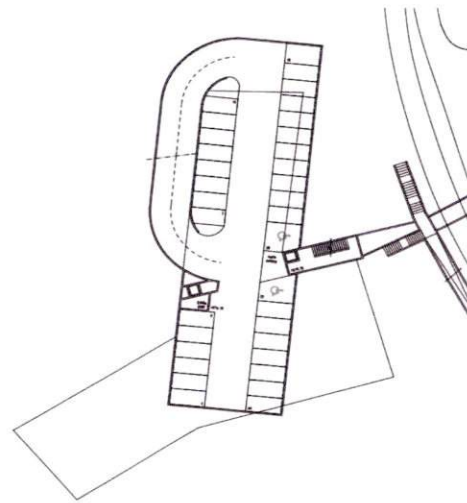
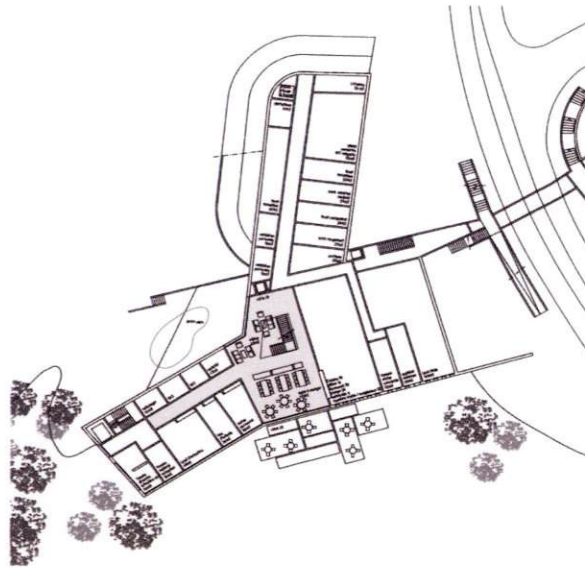
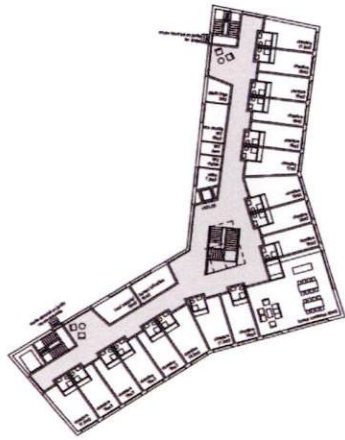
Le programme public du rez-de-chaussée bénéficie de liaisons internes depuis le hall principal comme énoncé plus haut, mais aussi extérieures depuis la place publique.

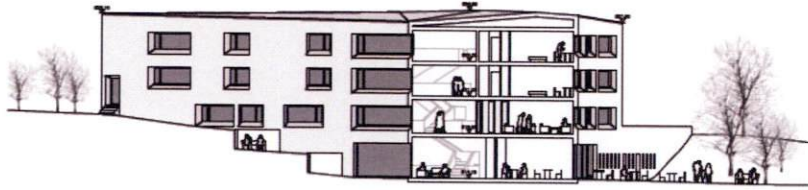
La distribution verticale principale avec l'escalier et un ascenseur est placée au cœur du bâtiment et distribue tous les niveaux. Deux autres escaliers et un monte-étage complètent le fonctionnement des distributions verticales.

En ce qui concerne la zone des logements, chaque étage comprend 2 groupes de chambres situés chacun dans une aile du bâtiment. Les chambres sont toutes orientées à l'Est et au Sud et offrent des dégageants imprenables sur le paysage lointain de la vallée du Rhône. Les circulations et les locaux de services sont situés à l'arrière, en amont.

La forme du bâtiment permet d'offrir les espaces de circulation, en dégageant des vues variées sur le site. Les dilatations des couloirs permettent d'offrir des espaces de séjour à l'échelle de la « maison », calmes, et orientés sur les jardins privés à l'Ouest du site. La distribution verticale principale se trouve à l'intersection des deux ailes, au centre du bâtiment. C'est là aussi que se trouvent naturellement les locaux communs. Ceux-ci peuvent être ouverts et liés aux espaces de distribution, ou alors complètement fermés lors d'activités plus animées. Le projet permet l'accès direct depuis ces deux étages de vie dans des jardins privés situés à l'Ouest du bâtiment.

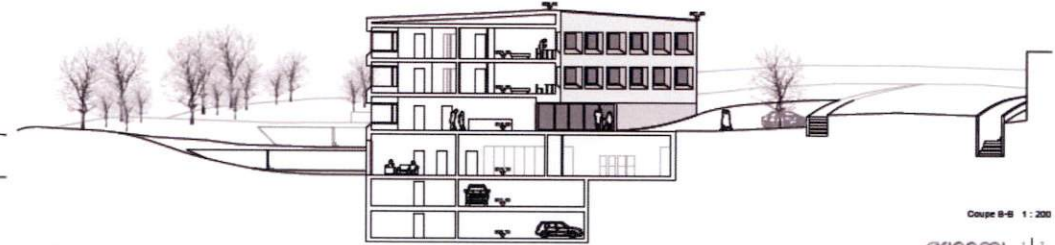






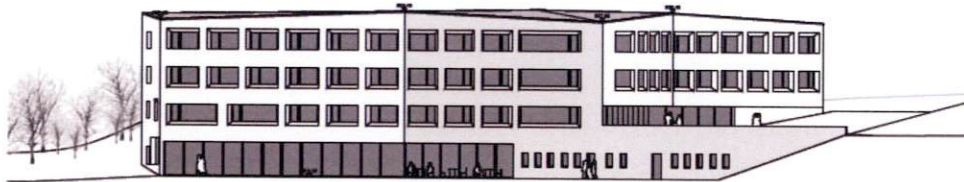
Coupe A-A 1 : 200

CONCOURS DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU 'PRE DU CHENE' ET LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL (EMS) POUR PERSONNES AGEES, VENTHONNE



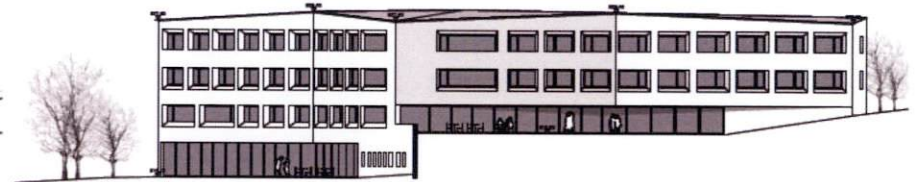
Coupe B-B 1 : 200

origami 



Elevation sud 1 : 200

CONCOURS DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU 'PRE DU CHENE' ET LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL (EMS) POUR PERSONNES AGEES, VENTHONNE



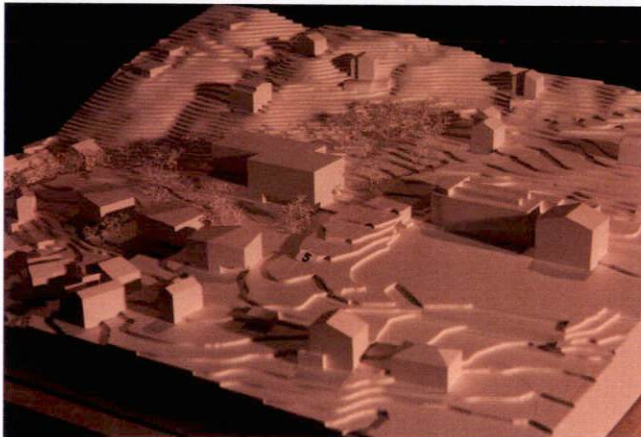
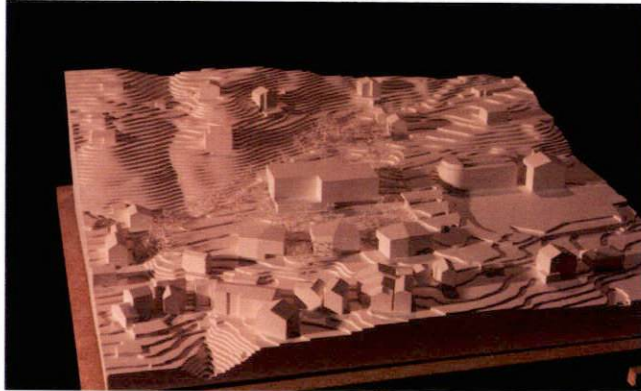
Elevation est 1 : 200

origami 

Auteur
Collaborateurs

CheseauRey Sàrl - Grimisuat

Olivier Cheseau
Alexandre Rey
Sébastien Vitre
Djavan Cardona
Vanessa Reynard
Dario Zimmermann



Les éléments du programme de L'EMS sont regroupés sur le haut de la parcelle, dans un volume qui cherche des relations précises avec l'école existante. L'implantation dans la partie la plus en pente du site permet d'articuler les fonctions en coupe avec un accès pour les livraisons en amont clairement différencié de l'espace d'accueil situé en contrebas en relation avec le Parc et le Village.

Les auteurs proposent de déplacer en aval la liaison existante sous la route pour l'adapter à l'implantation du nouvel équipement, ce qui renforce la relation entre la cour et le Parc, et donne à cette liaison une qualité certaine mais nécessiterait un investissement très important.

L'organisation des fonctions en coupe, permettant le passage des espaces les plus publics aux plus privés, est efficace et simple. L'organisation des étages de chambres, très rigoureuse, manque toutefois de qualités spatiales (traitement des couloirs et de leurs extrémités).

Si le Jury salue la recherche de compacité et d'efficacité, il regrette que l'accessibilité à certaines fonctions publiques - qui doivent être indépendantes - ne soit possible qu'à travers le « hall-café ».

Les volumes et surfaces sont nettement inférieurs à la moyenne, ce qui augure d'une réalisation économique pour autant que l'on ne tienne pas compte du déplacement de la liaison avec l'école, ni du fait que toutes places de parking sont prévues en souterrain.

La proposition d'implanter 3 volumes autonomes en aval du Parc à proximité de la Rue du Moulin permet d'établir des relations de qualité entre le Parc et cette partie du Village.

3^{ème} rang
Projet n° 5

3^{ème} prix
Sixto Rodriguez

Sfr. 12'000.—



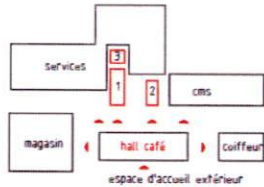
Le site proposé pour la construction d'un établissement médico-social, des commerces et des logements, se trouve au centre du village. Cependant la route cantonale crée une césure importante entre les parties est et ouest du village. Elle se trouve perchée sur une butte artificielle dominant le site et la cour de l'école.

Le projet propose une liaison entre les deux parties du village, au travers de la cour de l'école et des aménagements existants sur la partie est. Le passage sous la route est requalifié afin de mettre en relation la cour de l'école et le parc public du centre médico-social. Cette liaison permet de créer des liens intergénérationnels et d'offrir une plus grande sécurité aux piétons.

La topographie est exploitée et maintenue dans son état existant. En partie haute de la parcelle on trouve le home pour personnes âgées, en partie basse, en relation avec le tissu du village, les logements. Entre ces deux fonctions se trouve l'espace public, le parc.

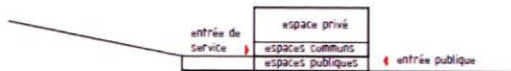
Le volume de l'EMS s'implante dans la partie nord de la parcelle où la pente est la plus forte. Cette position permet la création de deux entrées distinctes, à savoir l'entrée principale publique en relation avec les commerces et le parc et l'entrée de service, de livraisons sur l'arrière.

Le niveau de référence, en relation avec le parc, dessert l'ensemble des fonctions. Il est organisé comme un grand espace de distribution, de vie, d'échange et de contact entre les résidents et les personnes de passage.



Le café joue le rôle de hall de réception et de distribution vers les autres fonctions. Les 2 monte-lits (1) permettant un accès direct et rapide à l'EMS. L'ascenseur (2) relie le hall au foyer de jour et le monte-charge (3) permet une livraison dans tous les locaux de services.

Le bâtiment s'organise par strates de plus en plus "privées". Les espaces publics se trouvent en relation avec le parc, le foyer de jour ainsi que l'espace fédérateur de l'EMS à l'étage 1, alors que les chambres se trouvent dans les étages 2 et 3.



La valeur U de l'enveloppe thermique du bâtiment ainsi que sa ventilation contrôlée permettront d'obtenir le label MINERGIE pour l'ensemble du bâtiment.

L'analyse de la morphologie existante du vieux village se trouvant au sud du site permet d'implanter 3 bâtiments identiques dans leur forme et leur gabarit. Cette manière de bâtir permet de construire la rue du village et de maintenir des perspectives vers le sud depuis le parc public.



Les immeubles

Les 3 bâtiments proposés sont implantés sur la partie plate du terrain. Ils dialoguent au nord avec l'espace public du centre médico-social et au sud avec la rue du vieux village. Le rez-de-chaussée du bâtiment (1) est dévolu aux commerces en relation avec l'espace public. Les deux étages supérieurs se composent de logements ou de bureaux. Les immeubles (2-3) sont entièrement dévolus aux logements.

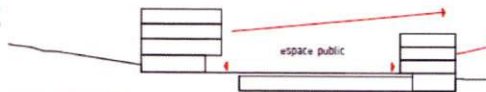
immeuble 1 : 1 surface commerciale - 2 appartements 3 pces - 2 appartements 4 pces
 immeuble 2 : 1 appartements 2 pces - 2 appartements 3 pces - 3 appartements 4 pces
 immeuble 3 : 1 appartements 2 pces - 2 appartements 3 pces - 3 appartements 4 pces

Le parking de 90 places

Celui-ci est accessible depuis le sud par la route du vieux village. L'accès (1) permet une liaison verticale vers le parc public, les commerces, le nouveau complexe médico-social, l'école, le bus... Chaque immeuble possède sa propre liaison verticale depuis le parking (2-3-4). Ce parking peut être bâti indépendamment du bâtiment médico-social et des 3 immeubles.

Les gabarits

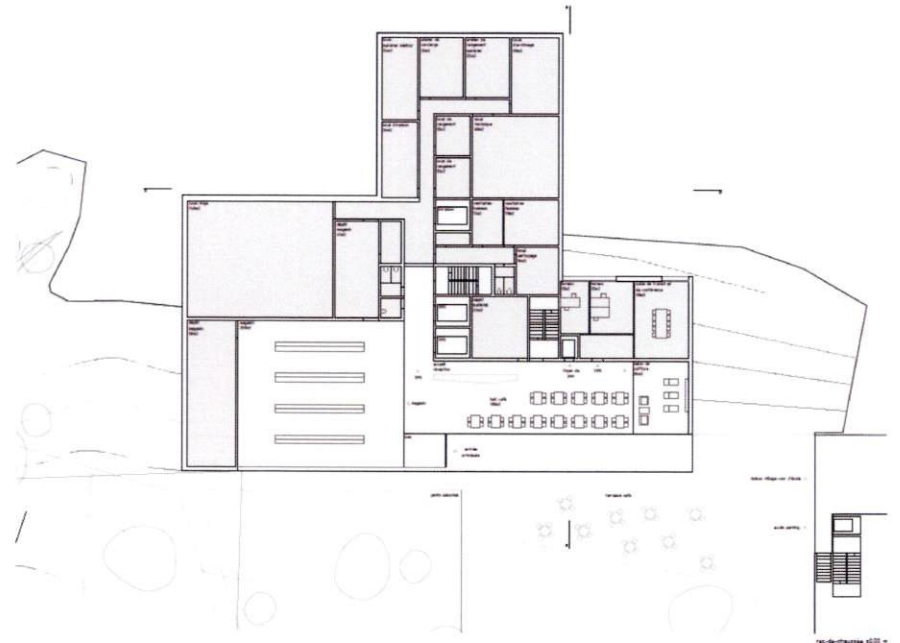
Les bâtiments de logements ont une orientation vers le sud. La vue et l'ensoleillement y sont optimaux, tout comme pour le bâtiment médico-social. La hauteur de 3 niveaux hors terre soit maximum 9m00, permet ainsi d'offrir un cadre de vie agréable et lumineux aux différentes fonctions ainsi qu'aux espaces publics extérieurs.



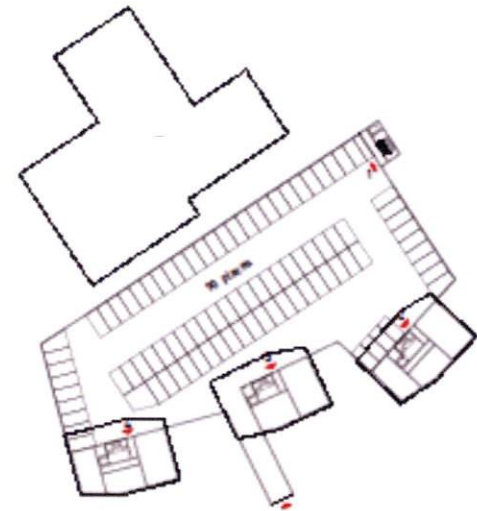
L'indice d'utilisation du sol

La surface habitée entre les commerces et les logements se montent à 2000 m² habitables, la surface de la parcelle concernée 2600 m² soit un indice de 0.77

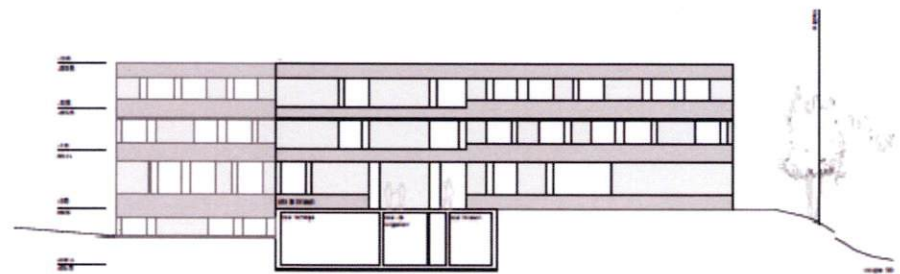
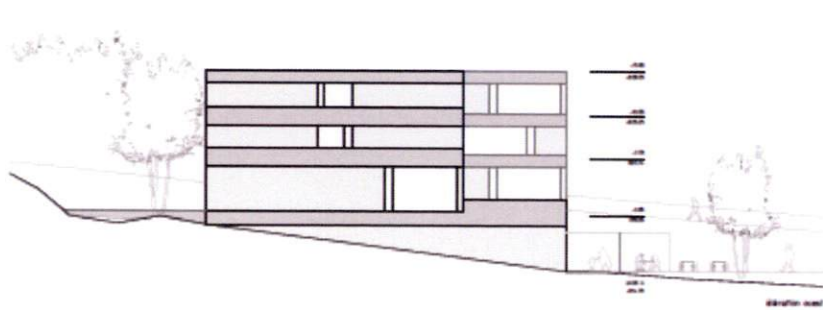




FORM 2 - 1/10
FORM 3 - 1/10



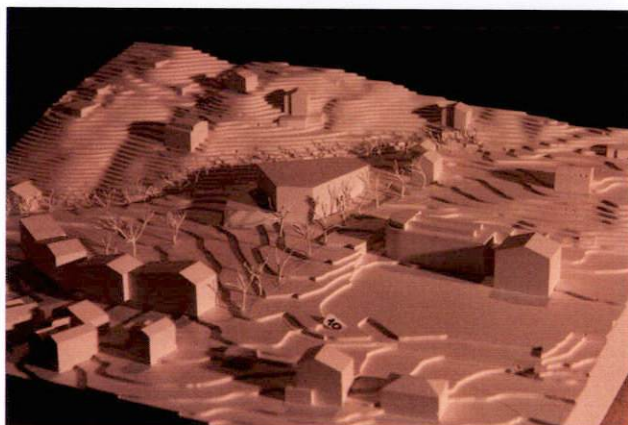
parking



Auteur
Collaborateurs

Evequoz Ferreira Sàrl -Sion

Isabelle Evequoz
Nuno Ferreira
Jérôme Rudaz
Renaud Rudaz
Artur de Campos



4^{ème} rang
Projet n° 10

4^{ème} prix
On the Rocks

Sfr. 10'000.—

Un volume autonome et unitaire réunit sous un même toit les différentes fonctions du programme, en amont du site. Sa géométrie singulière et rayonnante lui confère un caractère d'objet unique et reconnaissable, comme un bloc erratique posé dans une prairie fleurie.

Si l'organisation des niveaux des chambres offre d'indéniables qualités spatiales, l'accessibilité à certaines fonctions dans les étages inférieurs ne peut se faire qu'en traversant d'autres fonctions (accès aux vestiaires à travers la lingerie par exemple).

Le Jury se pose la question de savoir si le caractère du bâtiment, ressenti comme un « mall » très ouvert, serait vraiment le plus adapté à la culture et à la façon de vivre des résidents.

Au rez-de-chaussée, les fonctions commerciales sont plausibles mais leur viabilité risque de souffrir de l'absence de parcage en surface à proximité.

La mise en évidence à l'entrée d'un escalier spectaculaire, par rapport aux aînés dont la mobilité est réduite, est discutable. De même, le dessin des parcours suggérés à l'extérieur du bâtiment font fi des dénivelés importants et seraient en l'état difficilement praticables par les résidents.

La position de la rampe d'accès au parking souterrain coupe la relation entre l'amont et l'aval du site.

Les volumes et surfaces correspondent à la moyenne des projets rendus.

Les typologies proposées en aval du Parc, par leur échelle et leur relation directe avec la Rue du Moulin, sont intéressantes.



STRATEGIE

- _implanter un bâtiment de forme compacte dans un pré en lui donnant une certaine autonomie en regard de son contexte bâti
- _préservé un maximum de surface de pré autour du volume de l'EMS comme espace naturel de détente
- _réserver pour les générations futures de la surface disponible
- _créer un nouveau front bâti de logement en limite sud de la parcelle
- _augmenter la densité et développer des typologies adéquates pour les gabarits choisis
- _créer un pôle d'habitat attractif et connecté au tissu ancien en alternative à la zone villa pour moins de mitage et plus de qualité de vie villageoise

ETAPES D'URBANISATION

- _l'EMS peut être construit de manière indépendante, bien que certaines places de parking demandées ont été proposées dans le front de logements
- _ proposer un étapage pour la réalisation de bâtiments individuels qui répondrait à des besoins différés dans le temps des plusieurs maîtres de l'ouvrage
- _ chaque étape doit pouvoir être considérée comme définitive et viable sans la construction de la suivante
- les logements profitent de l'ouverture sur la vue de la vallée du Rhône mais aussi sur le dégagement nord côté pré, ils sont traversants
- _ un emmarchement généreux ouvre la rue et l'espace public vers l'EMS depuis le quartier des Moulins

EMS

- Les intentions de projet illustrent les stratégies de composition:
- _bâtiment unique pour les programmes EMS et les fonctions annexes
 - _élément "protégé" de la route cantonale par une épaisse "muraille"
 - _ouvertures régulières et de même dimension tournant sur les quatre façades renforcent l'idée de peau protectrice entourant un objet unique
 - _les vitrage des ouvertures en façade Sud Ouest sont affleurés au béton, elles ouvrent comme un écran ouvert sur le paysage
 - _les ouvertures des chambres des patients sont conçues comme de véritables trous avec fortes embrasures pour renforcer le côté privatif de chaque cellule
 - _la grande terrasse minérale ouverte sur le paysage, orientée côté soleil pour un maximum de lumière est proposée comme espace extérieur protégé des résidents
 - _les distributions verticales sont comprises dans un noyau de lumière

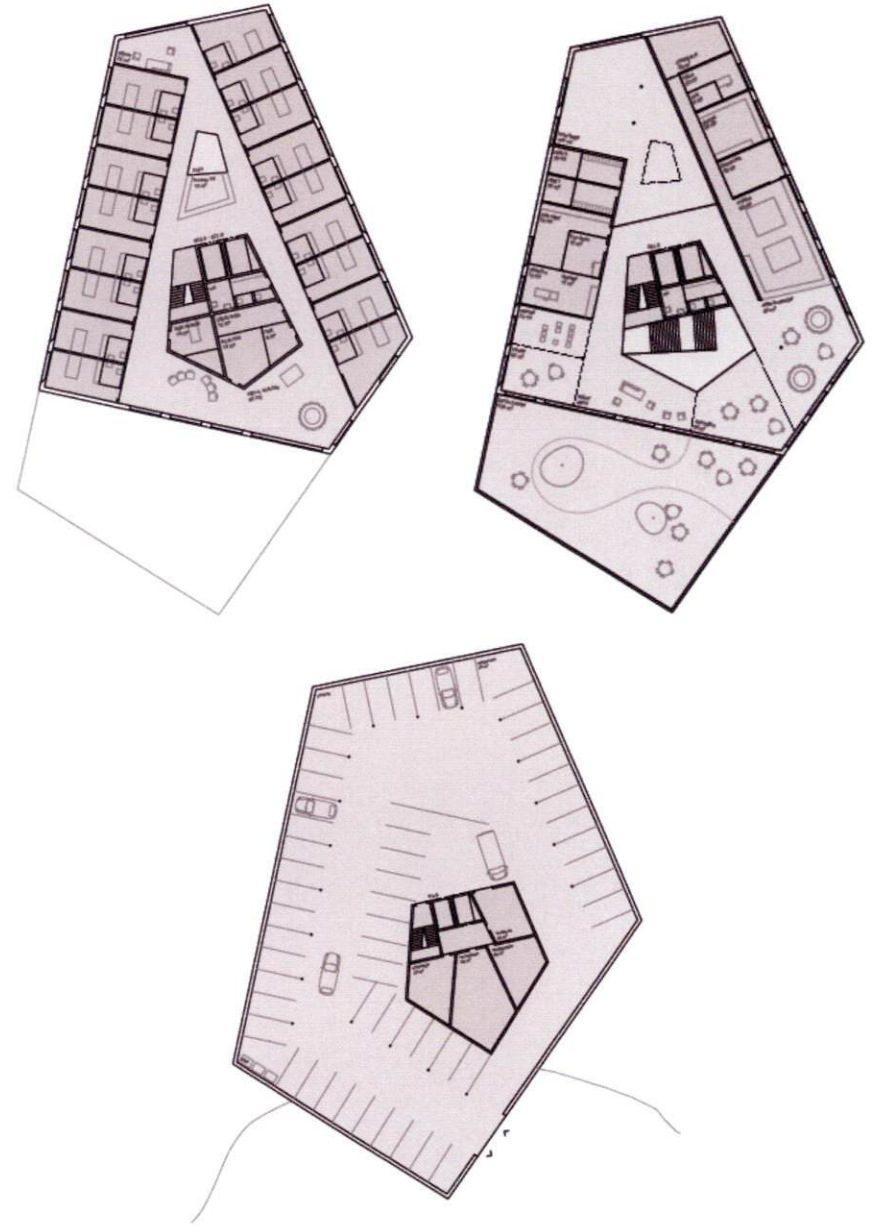
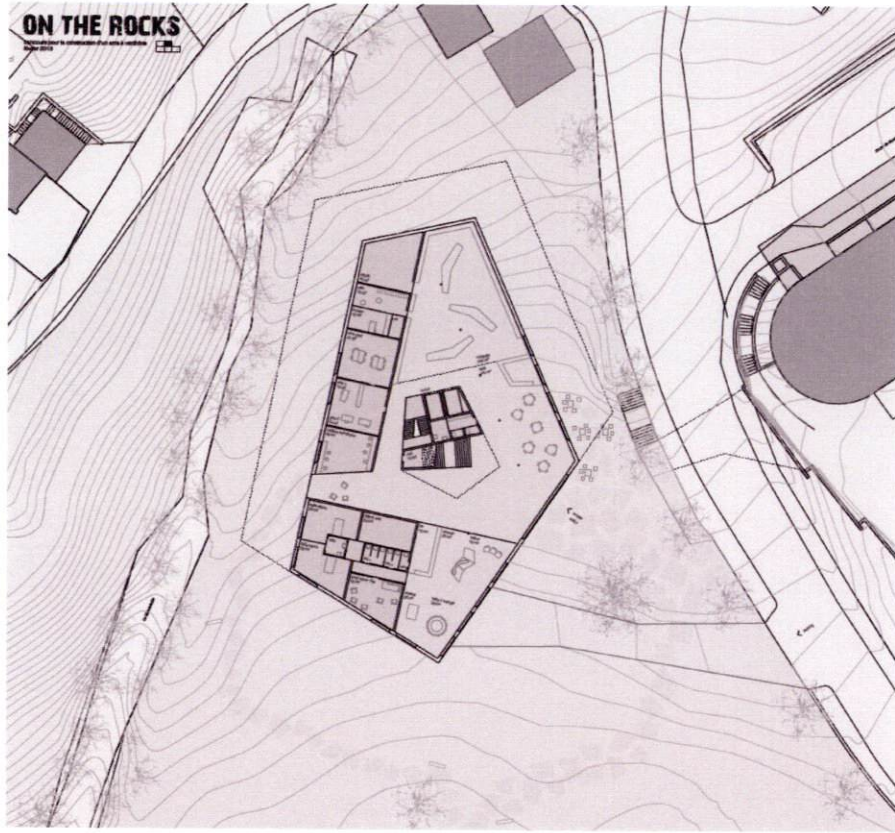


DEVELOPPEMENT DURABLE

- _ attitude générale avec comme parti pris l'économie du terrain, le maintien de la topographie et de la végétation existante pour une qualité supérieure et un impact minimal.
- _ qualités générales pour le quartier: dégagements, orientations, ensoleillement
- _ opportunité de mettre en relation des bâtiments publics EMS, scolaires, de sports, parkings, surfaces commerciales, cafés, commerces de proximité sur un axe TP pour favoriser une mixité sociale et inter-génération.
- _requalifier un tronçon de village pour un habitat dense à proximité du centre et des TP
- _utilisation de matériaux indigènes : bétons et bois

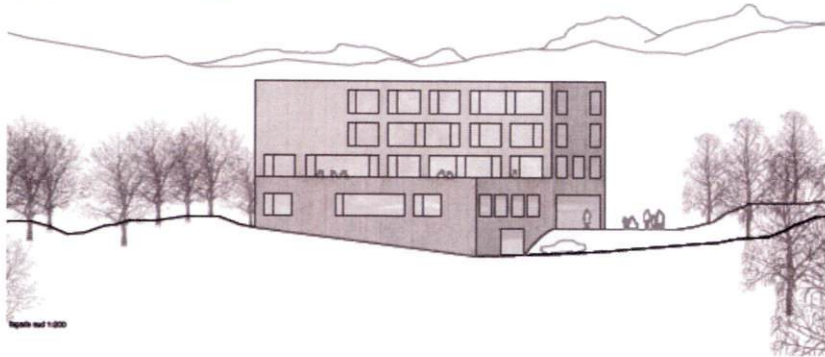
ACCES

- _insertion dans le site de l'EMS sans en modifier sa topographie
- _accès véhicules directement dans le parking de l'EMS depuis la route cantonale en utilisant la rampe existante
- _accès piéton possible depuis la route cantonale soit par les escaliers existants, soit par le passage sous-voie conserve, ils connectent le centre du village, l'école, les quartiers villas situés au Nord du site de l'EMS
- _accès possibles depuis le quartier des Moulins à travers le pré pour une connection facilitée et agréable avec les TP, funiculaire et bus ainsi que pour une bonne cohabitation quartier d'habitation/ EMS

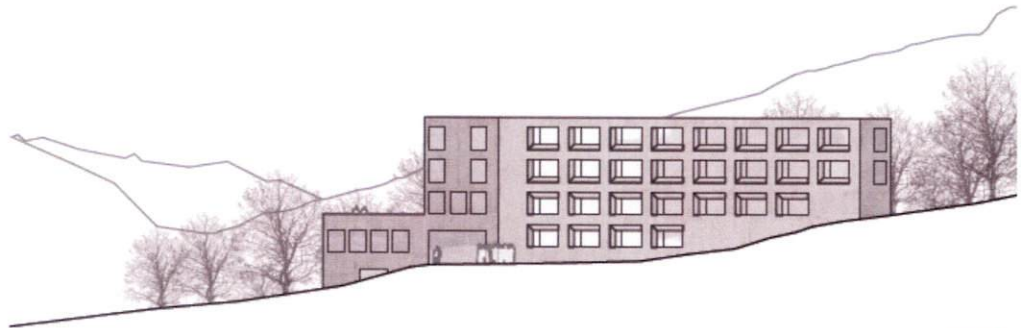


ON THE ROCKS

CONCEPT FOR RECONSTRUCTION OF FACILITIES & INFRASTRUCTURE
MAY 2010



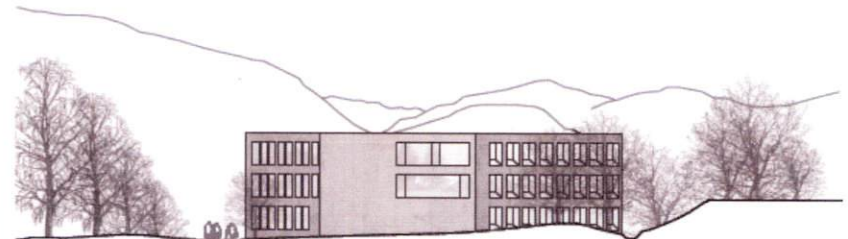
Elevation west 1:200



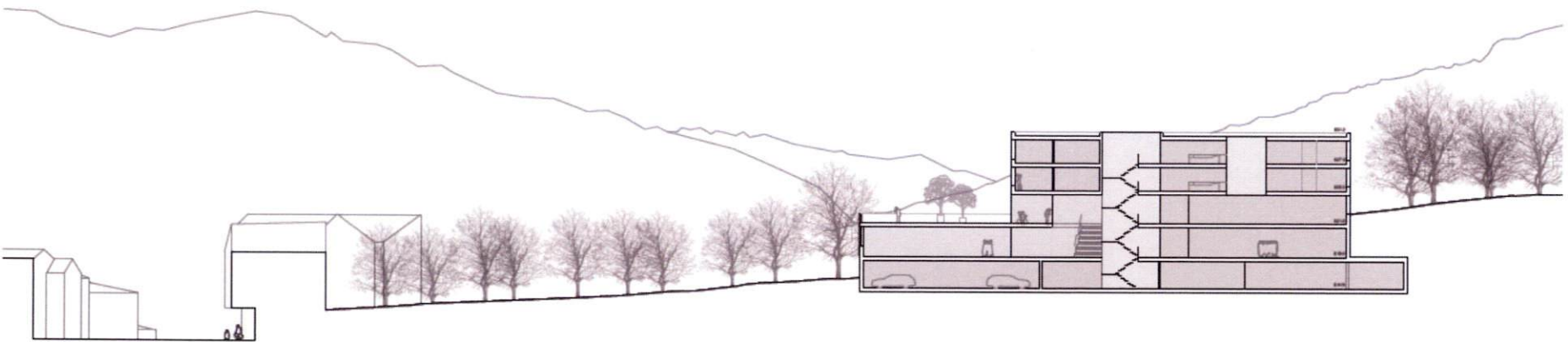
Elevation east 1:200



Elevation south 1:200



Elevation north 1:200

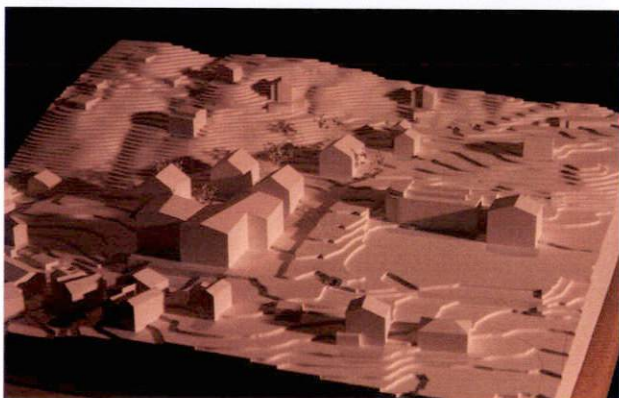
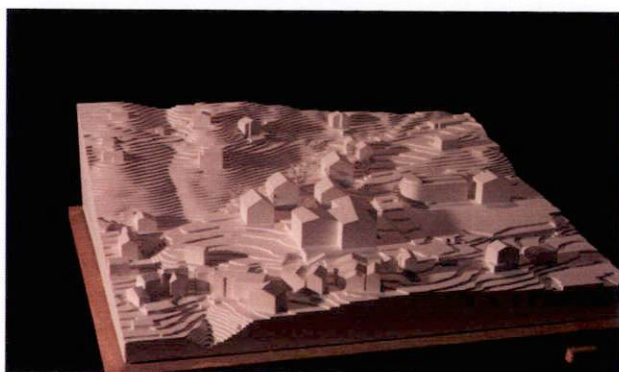


Section through main 1:200

Auteur
Collaborateurs

Enrico Franco + Vomsattel Wagner Arch. - Visp

Enrico Franco
Rita Wagner
Gerold Vomsattel
Daniel Vaczi
Jean-Luc Bellwald



S'appuyant sur le tracé historique de développement du village de Venthône le long du chemin horizontal menant au hameau des Moulins, l'auteur du projet prend le parti d'implanter l'EMS en bas du terrain mis à disposition. Cette attitude urbainement défendable va à l'encontre du souhait clairement exprimé par le Maître d'Ouvrage, à savoir dévouer le bas de la parcelle à la construction de logements.

Cette prise de position apporte une contribution intéressante aux délibérations : l'appréciation du thème de l'EMS comme un lieu d'habitation à placer à proximité d'une structure dense de petites maisons et l'accroche du projet au chemin ancien se justifient pleinement.

Malheureusement la volumétrie, engendrée par l'importance du programme des besoins, bien que travaillée par l'assemblage de trois maisons, reste hors d'échelle et écrase la petite dimension des unités formant le hameau. Le socle servant d'assise au bâtiment l'isole des habitations voisines, allant à contrario de la volonté première.

La localisation des différentes entités programmatiques est judicieuse, la disposition des fonctions est adéquate, hormis la salle d'animation déconnectée des espaces communs de l'EMS. L'exploitation de la pente pour offrir des prolongements extérieurs aux espaces communs, qui, de plus, sont abrités dans les décrochements résultants de la découpe du bâti est appréciée.

Le plan des étages abritant les chambres, exploite de façon sensible les quatre orientations, offrant ainsi aux résidents des vues et dégagements variés. La position des circulations verticales et des services engendrent des distributions induisant de grandes qualités de déambulation. Les séjours d'étage manquent d'intimité, s'apparentant plus à un élargissement de couloir qu'à un réel espace de repos et de convivialité.

Les accès de service auraient mérité plus de soin dans leur traitement. L'accès à la cuisine est relativement long et tortueux, tandis que l'accès à la buanderie oblige d'emprunter l'ascenseur.

Le projet par son volume se situe dans la moyenne des projets.

Les quatre maisons d'habitation, implantées dans la pente, offrent un potentiel de développement apprécié, par contre dévalué par la présence de l'EMS masquant la vue sur le paysage, rendant leur commercialisation difficile.

5^{ème} rang
Projet n° 3

5^{ème} prix
Trip Back in Time

Sfr. 8'000.—



Concept général

Après une analyse approfondie il nous semble intéressant de positionner l'EMS au sud-est de la parcelle 95. Cette position à plusieurs avantages:

- La proximité des maisons existantes
- La proximité du village
- La liaison piétonnière et l'accès des voitures et des véhicules sur le terrain
- Les synergies avec les habitations environnantes

En résumé: la situation est centrale.

La structure existante est une structure de petite échelle, à l'opposé du programme des grands espaces de l'EMS. Pour cette raison le nouveau volume de l'EMS est un volume structuré, formé, tenant compte des données du lieu. Grâce à cette décomposition les espaces extérieurs se définissent selon leur fonction.

Les surfaces qui restent sont attribuées aux logements, situés au nord de la parcelle 91. Il s'agit de quatre volumes cubiques, incluant chacun sept appartements, deux à chaque étage.

Chaque appartement à la vue donnant vers le sud et vers l'est ou l'ouest et profite du coteau.

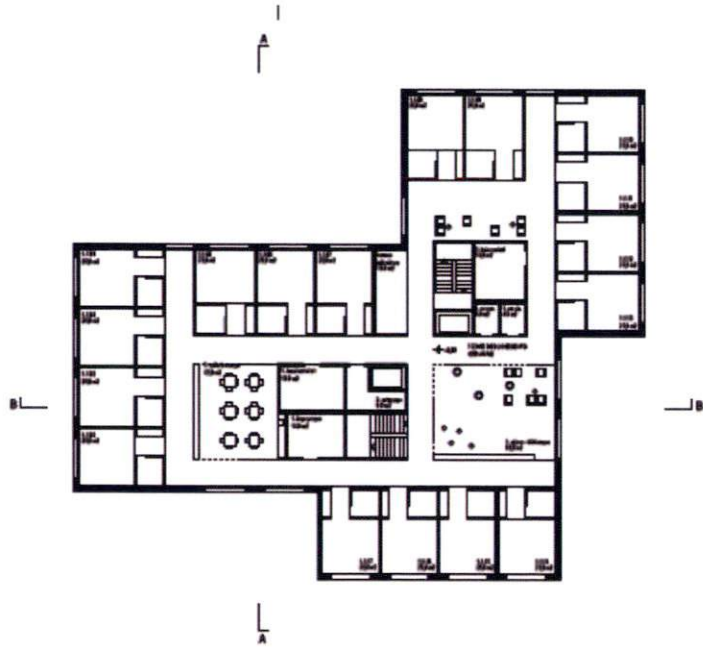
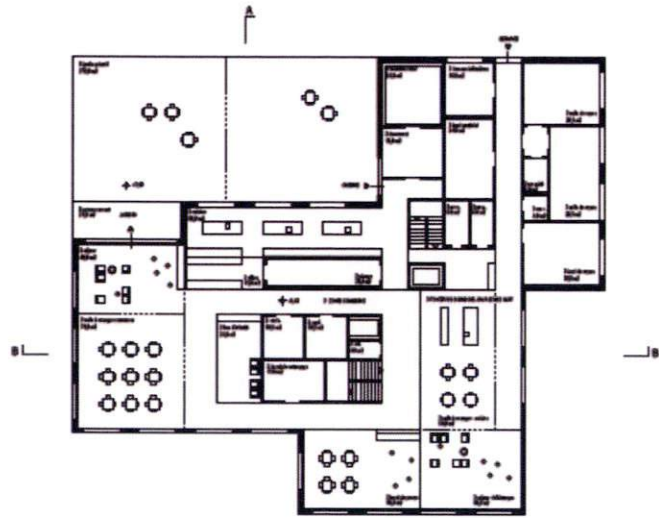
Trois des quatre maisons ont une liaison directe avec le garage souterrain, indépendant du garage de l'EMS. Le rez-de-chaussée pourrait aussi abriter un bureau ou un petit commerce.

Les volumes s'adaptent à l'échelle du lieu, les hauteurs et les gabarits correspondent au plan de construction de cette zone. L'environnement reste vert et naturel – il y a très peu de surface qui reste visible avec l'aménagement en dur (place d'entrée, terrasse de la cafétéria, places des parcs, parcours)

Dans une première phase on envisage la construction de l'EMS au Sud du terrain. Dans une deuxième phase les logements seront bâtis vers le nord du terrain.

Le bâtiment est très lumineux, grâce à sa profondeur minimale.







façade nord _ ech 1:200



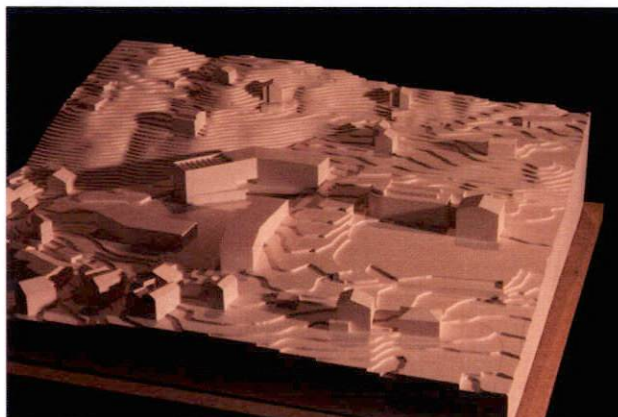
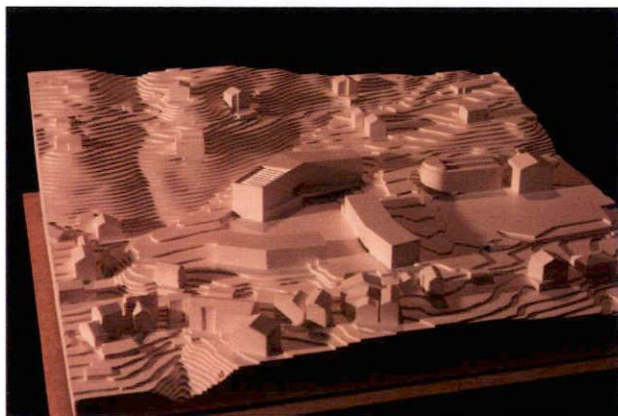
façade est _ ech 1:200



façade sud _ ech 1:200

Auteur
Collaborateurs

Eric Papon & Partenaires SA -Sierre
Eric Papon
Luis Resende
Thomas Gillioz
Miriam Bleikolm
Raphaël Udriot

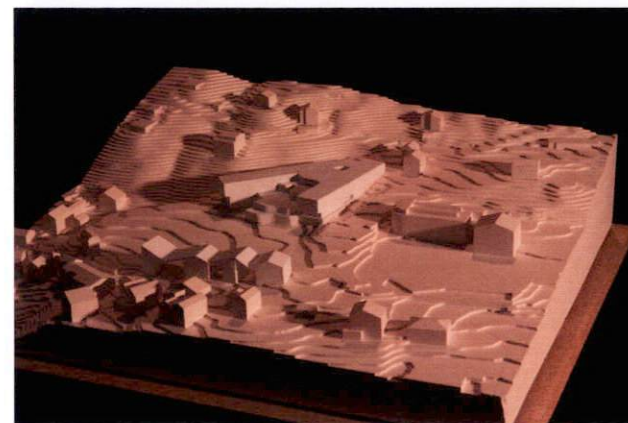
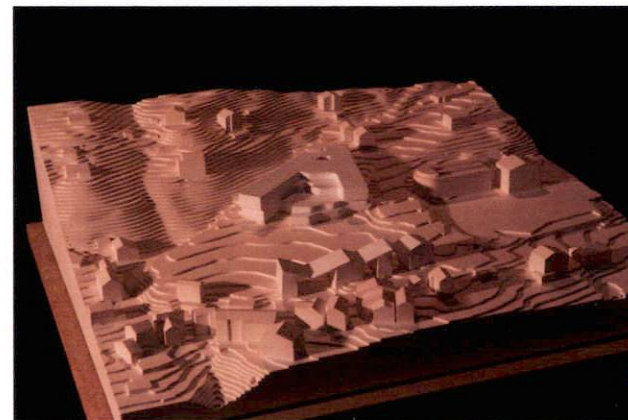


Projet n° 1

Altitude 817

Auteur
Collaborateurs

Arch. Andrea Marchisio – Aosta (I)
Ernesto Saracco
Roberto Lanzetti
Lorenzo Nelva Stellio
Davide Maietti
François Rosset
Marco Magliano

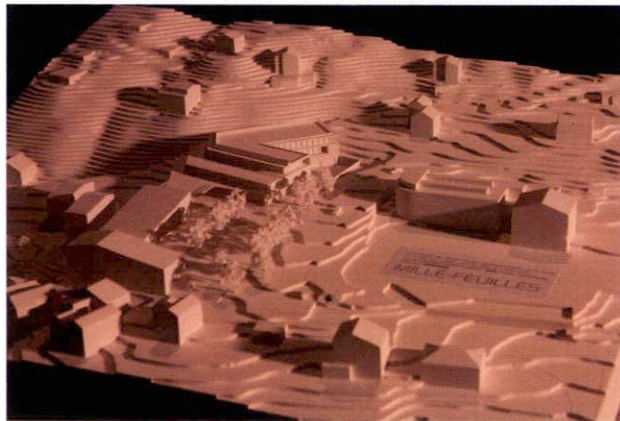
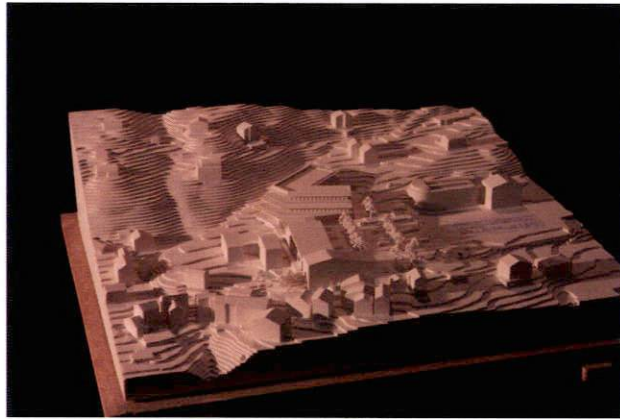


Projet n° 2

Venth - 1

Auteur
Collaborateurs

Agence d'arch. Nicolas C. Guillot – Lyon (F)
Nicolas Guillot
Jérôme Randy
Christophe Pierret
Doriane Suzat

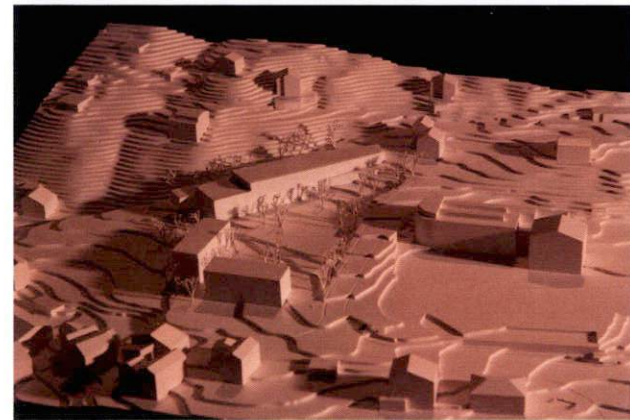
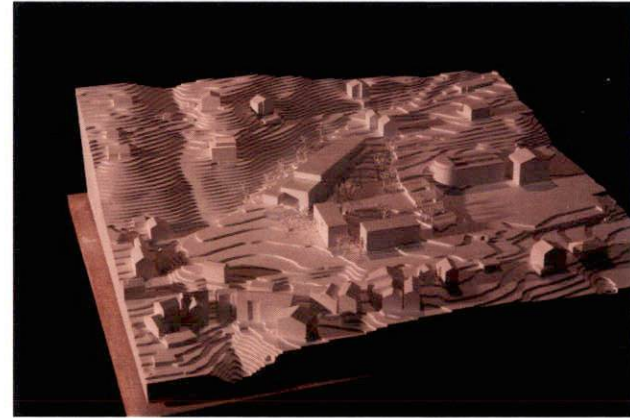


Projet n° 4

Mille Feuilles

Auteur
Collaborateurs

Kaenos Sàrl – Renens
Hilario Bourg
Diana Di Palma
Giuseppe Falduto
Matei Paladi
Yana Shumarina
Giulio Sovran
Guillaume Tanoh
Noemi Verga

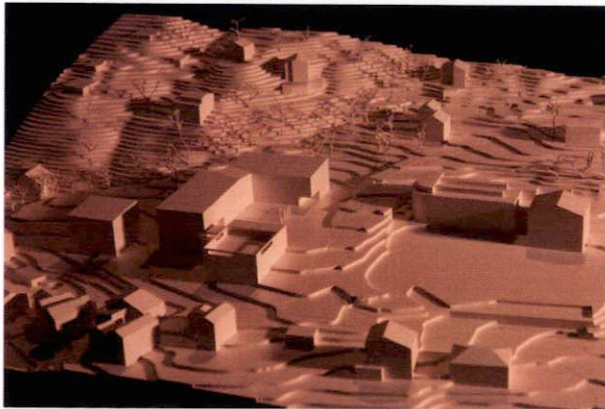
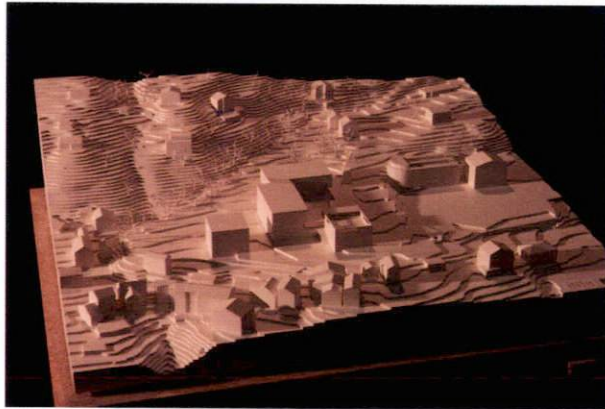


Projet n° 8

Vague de Terre

Auteur
Collaborateurs

Giorla & Trautmann architectes - Sierre
Mona Trautmann
Jean Gérard Giorla
Laurens Dekeyser
Emilie Raboud
Carlotta Giorgietti
Luca Ferrario
Koen Wintermans
François Savioz

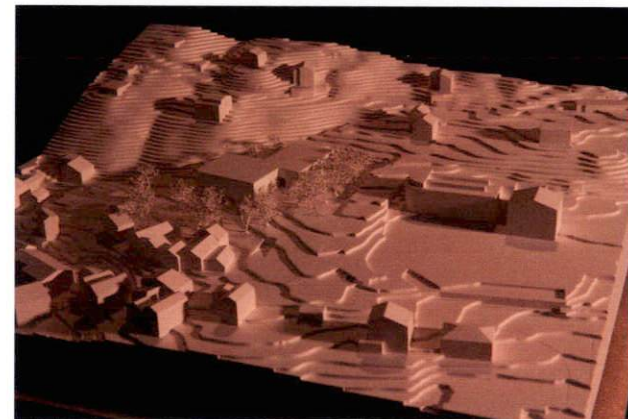
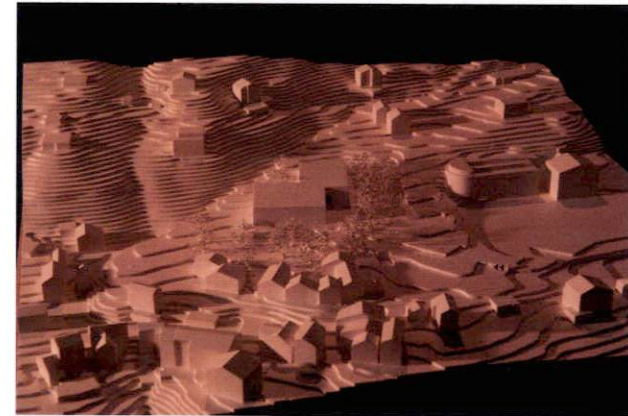


Projet n° 9

Ella

Auteur
Collaborateurs

Atelier d'arch. Pierre Pralong Sàrl – Crans
André Pralong
Pierre Maloutas
Diony Bétrisey

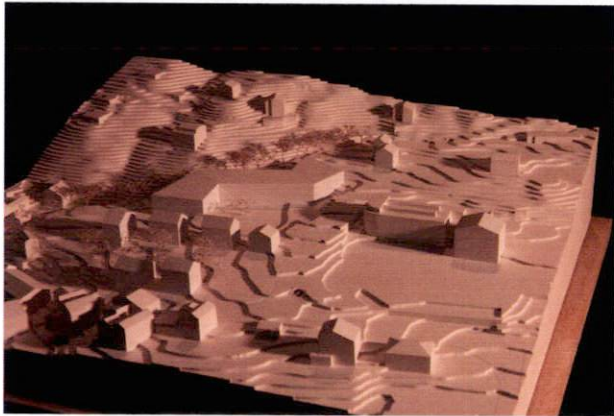
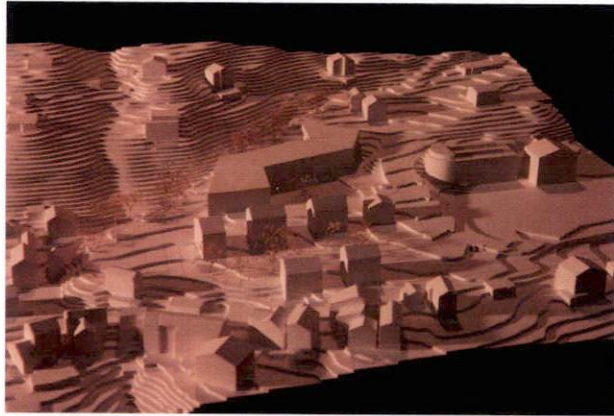


Projet n° 11

Sagesse

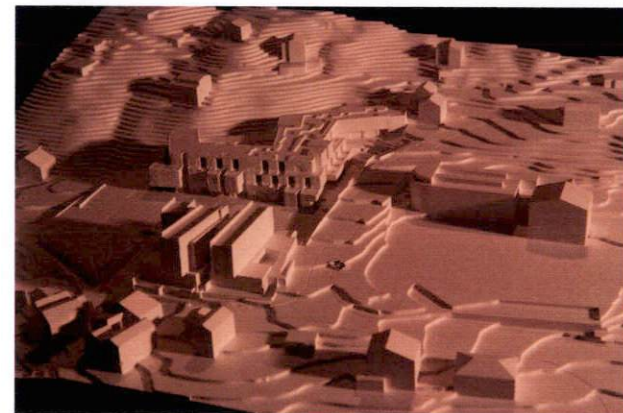
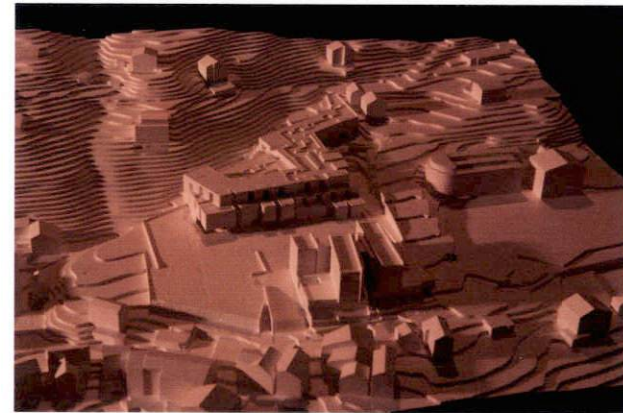
Auteur
Collaborateurs

Schmid et Jimenez Architectes Sàrl - Nax
Amalia Jimenez
Emilie Schmid
Teresa Ferreira



Auteur
Collaborateurs

Taco Architekten - Zürich
Eduardo Codes Pintado
David Calvo Sabroso
Javier Ramírez Ordóñez



Projet n° 12

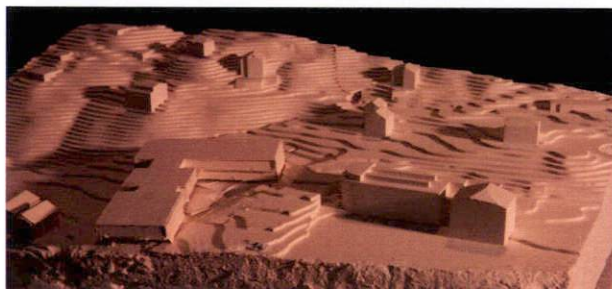
Tschägäätä

Projet n° 13

Collinescalier

Auteur
Collaborateurs

Amaury Hauptman – Uccle (B)
Amaury Hauptman
Arnaud d'Harveng

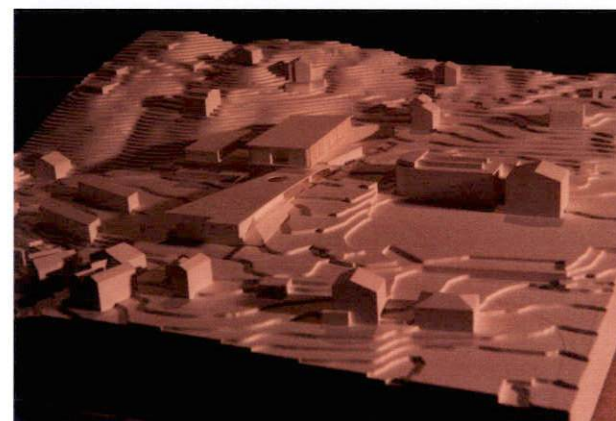
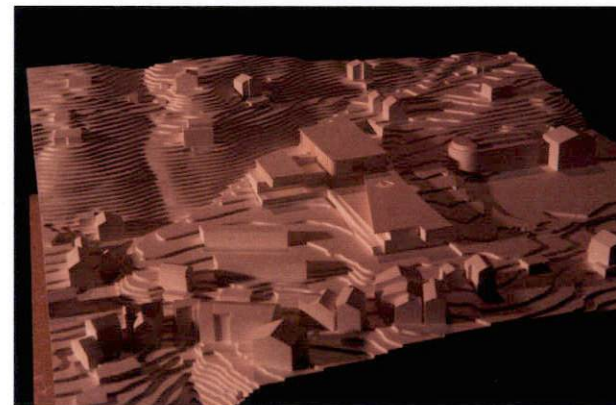


Projet n° 14

Le long repos

Auteur
Collaborateurs

Fabrice Quemeneur Architecte – Paris (F)
Fabrice Quemeneur
Etienne Rouverand

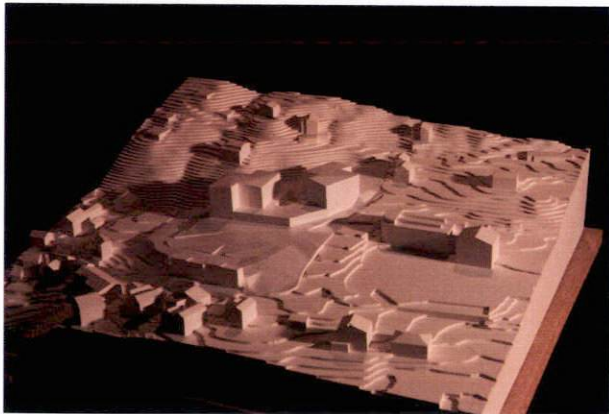
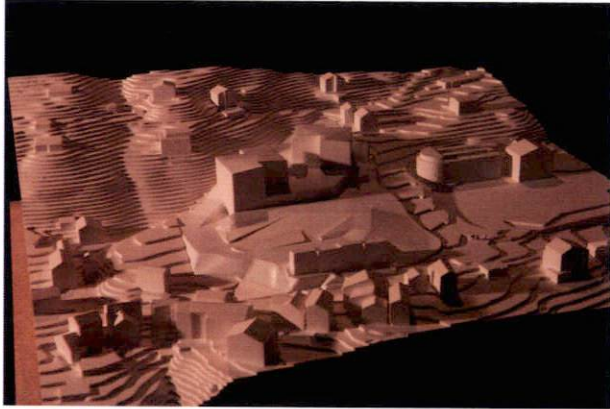


Projet n° 15

4 Saisons

Auteur
Collaborateurs

ALN Atelien Architecture s.a.s – Paris (F)
Nicolas Martinoli
Alberto Tomasini
Marco Masetti

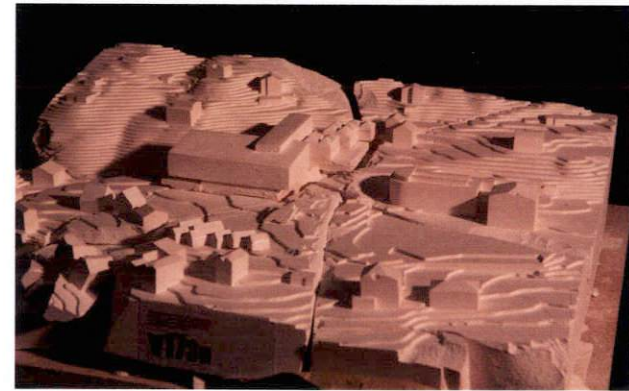


Projet n° 16

Si nous voulons que tout reste tel que c'est,
il faut que tout change

Auteur
Collaborateurs

Cecilio Torres Fraile – Valladolid (E)
Cecilio Torres Fraile
Javier Frades Orallo
Sonia Álvarez Díaz



Projet n° 17

V173u